

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA  
Séance du 19 Mars 2025

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération
11	11	09
L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.		
<b>Date de convocation</b>		<b>Présents :</b> TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI.
05 mars 2025		

<b>Date de convocation</b>	<b>Absents :</b> ROSSI Antoine, GRIMALDI D'ESDRA Denis.
05 mars 2025	<b>Représentés :</b> TOMASI Christelle, LUSINCHI Aimée,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a accepté.

**DCM-2025-87 : Demande De Subvention De L'amicale Des Sapeurs-Pompiers De Ponte-Leccia**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu en mairie le 28 février 2025, de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de PONTE -LECCIA, sollicitant l'obtention d'une subvention.

Afin d'encourager et de soutenir cette association, le Conseil Municipal OUI M. le Maire et après en avoir délibéré décide par :

09 voix pour  
00 voix contre  
00 abstentions

D'accorder une subvention d'un montant de 300 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire

Jacques André TOMASINI